

viendra en discussion que lundi, et alors les délibérations suivront le cours ordinaire jusqu'à la clôture du débat, probablement à la séance de jeudi. Nulle autre affaire ne mettra obstacle à cet arrangement, sauf du consentement unanime de la Chambre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS
DU TRÔNE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. McKENZIE: Monsieur l'Orateur, c'est presque toujours un inconvénient pour celui qui porte la parole d'être obligé de fractionner les observations qu'il désire présenter sur une question de cette importance. Mardi, j'ai eu l'honneur de formuler quelques remarques en réponse au discours du trône, et comme il est fatalement survenu d'autres affaires, force m'a été d'abrégier mes observations. J'ai alors félicité le motionnaire et son collègue de s'être si bien acquittés de la tâche qui leur était dévolue, et j'ai dit un mot des fêtes publiques auxquelles a donné lieu la présence de Son Altesse royale le prince de Galles au milieu de nous. Puis j'ai présenté quelques observations sur la situation du Canada et touchant nos relations avec la métropole. En outre j'ai touché une question de haute importance, les relations de notre pays avec la mère patrie et avec les autres nations du monde.

Le traité de paix, qui a provoqué la convocation des Chambres, met en lumière que nous devons nouer pour la première fois des relations avec d'autres nations et d'autres royaumes. Jusqu'ici la mère patrie avait tracé la voie et indiqué les relations que nous pourrions nouer avec les pays étrangers, et nous lui prêtions notre appui, dans la mesure nécessaire. Or, aujourd'hui, il ressort de la lecture du traité de paix et du discours du premier ministre, qu'il nous faudra, sous une certaine mesure, traiter directement avec les puissances extérieures, indépendamment de toute communication avec la mère patrie. Plus tard, quand le traité de paix viendra en discussion ainsi que la résolution qui figure au Feuilleton, nous débattrons à fond et éluciderons les circonstances se rattachant à cet aspect de la situation.

Le discours du trône ne traite que peu de questions. Il parle des liens qui nous rattachent à la mère patrie et qui lient l'une à l'autre les nations sœurs du grand empire dont nous faisons partie. Il est à la fois agréable et satisfaisant de constater qu'à la fin de la guerre, après les sacrifices énormes accomplis par les diverses parties de

l'empire, il n'existe aucun sentiment acrimonieux et aucune tension dans les relations existant entre nous et la mère patrie ou entre les nations sœurs et nous. En conséquence, j'appuie vivement le programme ministériel, comme aussi les idées de celui qui l'a proposé, et c'est avec la plus grande satisfaction que je constate l'heureux état de choses qui existe actuellement sous ce rapport.

Le discours du trône fait allusion à la part considérable que le Canada a prise à la guerre. Cette question a été si souvent exposée en termes élogieux autant qu'éloquents qu'il ne m'est pas nécessaire d'en dire plus long. Quel que soit l'intérêt d'un sujet on est susceptible de le rendre fastidieux par trop de répétitions. Cependant, un fait que nous pouvons répéter, c'est la magnifique conduite de nos soldats et la manière dont ils ont maintenu les meilleures traditions de l'empire britannique. C'est avec un légitime orgueil que nous rappelons les prouesses de nos soldats, et le sublime travail de nos femmes appelle aussi notre admiration. Le courage tenace dont le peuple canadien a fait preuve en appuyant toutes les démarches nécessaires pour remplir notre rôle dans la lutte et les efforts audacieux et constants que nous avons accomplis pour repousser l'opresseur dans ses tentatives de voler notre autonomie et celle des autres nations civilisées sont des questions sur lesquelles on s'est longuement étendu auparavant.

Le discours du trône nous apprend que nous devons nous occuper non seulement de ce qui est la cause immédiate de notre présence ici, mais que nous devons aussi étudier d'autres questions ayant une portée directe sur des sujets intéressant la fin de la guerre. Ces questions sont nombreuses et je ne doute pas qu'elles ne se rattachent particulièrement à l'état de choses social et industriel qui existe en notre pays. Il est vrai que cette session a été convoquée spécialement dans le but de ratifier le traité, mais il ne faut pas perdre de vue que le Parlement est comme la grande chambre de compensation du Canada, le vaste forum où se discutent toutes les questions intéressant le bien public. Et, quel que soit le véritable but de notre convocation à cette époque extraordinaire de l'année, il est bien compris que les Chambres et le Gouvernement devront étudier de concert et régler toute question proposée à nos délibérations.

Monsieur l'Orateur, j'attirerai votre attention sur le fait qu'à la dernière session du Parlement, terminée le 7 juillet, nous avons à la hâte adopté une loi constituant une commission du commerce chargée de s'occuper tout spécialement du coût élevé de